



BANQUE COURTOIS

Tél./Fax : 05.61.10.82.94
33 rue de Rémusat
31000 Toulouse
Mai 2010

Résultats 2009

Participation - Intéressement

Parlons chiffres !

Lors du Comité d'Entreprise du 28 avril, l'expert des salariés (le cabinet SECAFI) a présenté ses conclusions concernant l'exercice 2009.

Notre expert met en évidence le niveau extrêmement élevé de productivité des salariés de la Banque Courtois :
En effet, il explique :

« La Banque Courtois affiche des niveaux de résultats élevés, dopés par un dynamisme commercial et par un niveau de productivité élevé. »

« La Banque Courtois conforte en 2009 son statut de banque profitable : le coefficient d'exploitation s'élève à 56% (indicateur de productivité d'exploitation), et gagne 2 points par rapport à 2008 qui était déjà jugé extrêmement bas dans le secteur bancaire.

L'analyse des coefficients d'exploitation des autres groupes bancaires (activité banque de détail) montre que la Banque Courtois se positionne comme championne du coefficient d'exploitation, juste derrière les Caisses Régionales du Crédit Agricole. Le coefficient d'exploitation consolidé du groupe CDN et celui de la Société Générale (activité banque de détail) sont supérieurs de plus de 10 points de celui de la Banque Courtois.

L'analyse de la productivité peut s'appréhender à travers d'autres indicateurs que le seul coefficient d'exploitation. La comparaison de données d'activité et d'effectif aboutit à des conclusions similaires

Par exemple :	<u>2005</u>	<u>2009</u>	<u>croissance moyenne annuelle</u>
PNB / effectif en équivalents temps plein	212 k€	259 k€	5%

Le PNB par salarié reste très élevé. Il dépasse fortement celui observé dans d'autres réseaux bancaires tels le Crédit Agricole ou les Banques Populaires pour lesquels le PNB par salarié se situe en moyenne à 190 k€ par personne. »

Nous pourrions également rappeler qu'en 7 ans (depuis 2002), la Banque Courtois a ouvert 17 nouvelles agences, à effectif quasi constant (équivalents temps plein : en 2002 : 594,5 → en 2009 : 598,1). Le PNB passant de moins de 100 Md'€ à 158,6 Md'€.

Intéressement : l'accord 2007 est arrivé à son terme (3 ans), mais pour les exercices 2010, 2011 et 2012 la Direction n'a qu'un objectif : REDUIRE

Alors que notre Direction tentait, au début des discussions, de nous expliquer qu'elle n'avait pas la volonté de réduire ses engagements vis-à-vis des salariés concernant le calcul des enveloppes de Participation et d'Intéressement, dans les faits, les chiffres sont là :

→ Avec l'Accord 2007, nous avons perçu :

(Enveloppes pour les exercices 2007 – 2008 – 2009, et calcul sur le budget 2010)

Calculé sur le RBE à capital 0

L'enveloppe Participation + Intéressement plafonné à 20 % de la masse salariale

En k€	2007	2008	2009	2010 (d'après budget)
Participation	2.590	2.580	2.144	2.340
Intéressement	2.422 plafonné	2.535 plafonné	3.089 plafonné	2.997 plafonné
P + I	5.012	5.115	5.233	5.337

Une enveloppe globale P + I qui a dépassée 5 M d'€ à partir de 2007, malgré le plafonnement à 20% de la masse salariale.

→ Avec l'Accord 2010, tel que proposé actuellement par la Direction, nous aurions perçu :

(Simulations d'enveloppes réalisées sur les exercices 2007 – 2008 – 2009, et sur le budget 2010)

Calculé sur le RBE à capital 0, moins le coût du risque moyen sur 3 ans (**réduction de la base de calcul**)

Mise en place d'un plafond d'intéressement à 10% de la masse salariale (**mise en place d'un nouveau butoir**)

L'enveloppe Participation + Intéressement plafonné à 18,5 % de la masse salariale (**réduction du plafond**)

En k€	2007	2008	2009	2010 (d'après budget)
Participation	2.590	2.580	2.144	2.340
Intéressement	2.046 plafonné	2.151 plafonné	2.483	2.458
P + I	4.636	4.731	4.627	4.798

Si cet accord avait été mis en place pour les exercices 2007 – 2008 – 2009, l'enveloppe globale P + I n'aurait pas même atteint 4,8 M d'€.

Comparaison P+I : Accord 2010 / Accord 2007	Réduction de 7,5%	Réduction de 7,5%	Réduction de 11,6%	Réduction de 10,1%
--	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

La Direction assigne aux salariés des objectifs toujours en croissance, sans limites, mais par contre l'intéressement et la participation des salariés aux fruits de cette croissance doit pour la Direction avoir une limite :

Mais en vertu de quoi, la Participation + l'Intéressement ne devrait pas dépasser 5 M d'€ !!!

LA CFDT AU PLUS PRES DE VOUS – Vos Délégués Syndicaux			
Michèle BLEUSE <i>Déléguée Syndicale Centrale</i> Toulouse ☎ 0561108294 📠 0683119860	Evelyne POGGI <i>Déléguée Syndicale Centrale Adjointe</i> Pau ☎ 0559825169 ou 0559825157	Marie-Noëlle PAMART <i>Déléguée Syndicale Locale</i> Montpellier ☎ 0467583070	des femmes
des hommes	Jean Luc BARRE <i>Délégué Syndical Local</i> Saint-Gaudens ☎ 0561897999	Michel BREINE <i>Délégué Syndical Local</i> Belin Beliet ☎ 0556888171	Marc LANOUX <i>Délégué Syndical Local</i> Perpignan ☎ 0468359222

